

Monsieur Dominique BAUDIS
Président
Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
7-11, quai André Citroën
Tour DEXIA
75739 Paris Cedex 15

Paris, le 30 juin 2005

Monsieur le Président,

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a lancé, lors de son assemblée plénière du 22 avril dernier, une consultation publique relative à la diffusion numérique de la radio.

Nous avons l'honneur de vous transmettre, par la présente, la contribution de Nextradio à cette consultation.

Outre les réponses au questionnaire du Conseil, ce document présente notre vision de la radio numérique : celle d'un passage à la fois inéluctable et riche d'opportunités, qui, à l'heure de la convergence des médias, devra notamment permettre de conserver à la radio son leadership en matière de mobilité.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Alain WEILL
Président

PJ : Contribution de Nextradio à la consultation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel relative à la diffusion numérique de la radio

CC : à Mesdames et Messieurs les Conseillers, au Directeur Général, au Directeur Technique et à la Directrice des opérateurs audiovisuels



**CONTRIBUTION DE NEXTRADIO
A LA CONSULTATION PUBLIQUE
DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL
SUR LA RADIO NUMERIQUE**

30 Juin 2005

SOMMAIRE

1. SUR LA RADIO NUMERIQUE : LA VISION DE NEXTRADIO	3
---	----------

2. REPONSES DE NEXTRADIO AU QUESTIONNAIRE DU CSA	6
---	----------

SUR LA RADIO NUMERIQUE : LA VISION DE NEXTRADIO

Longtemps attendue, la numérisation de la diffusion hertzienne représente un enjeu de premier plan pour l'avenir du média radio. Elle apportera des réponses durables et satisfaisantes aux attentes des opérateurs comme des auditeurs. C'est pourquoi Nextradio a toujours soutenu le passage à la radio numérique, passage à la fois inéluctable et riche d'opportunités.

Au préalable d'une réflexion sur les choix technologiques, il importe toutefois de rappeler les objectifs visés par la numérisation de la diffusion de la radio. Elle s'inscrit en effet dans le contexte particulier de la très grande richesse du paysage radiophonique français. L'objectif de diversité est donc, contrairement à d'autres pays étrangers, déjà largement atteint en France. C'est donc moins un enrichissement quantitatif que qualitatif, en termes de contenu et de couverture, qui sera visé.

1 - Le numérique : la radio pour tous et partout

Remédier aux déséquilibres du paysage radiophonique

Compte tenu de la richesse du paysage radiophonique, le passage à la numérisation doit d'abord permettre d'étendre la couverture des services actuels dans les zones où il existe une pénurie de fréquences analogiques.

Si chaque auditeur peut recevoir en moyenne une vingtaine de programmes, il existe une forte disparité territoriale : à titre d'exemple, environ 50 programmes sont diffusés en Ile-de-France alors que 30% de la population reçoit moins de 10 services. Autre exemple, alors que RMC est l'une des trois radios généralistes privées, elle ne couvre que la moitié de la population en FM/AM analogique. Quant à BFM, seule radio d'information économique et financière, elle reste absente de grands centres d'activité. Le numérique doit donc permettre de corriger ces déséquilibres, au bénéfice des auditeurs.

Conserver à la radio son leadership en matière de mobilité et de nomadisme

Mobilité et portabilité ont contribué à faire l'extraordinaire succès populaire de la radio. Elle accompagne les auditeurs dans la plupart des moments de leur vie quotidienne. Elle les suit dans leurs déplacements, chez eux comme dans leur voiture ou dans les transports en commun, grâce au baladeur.

Dans un paysage médiatique en recomposition, à l'heure de la convergence entre les services, notamment sonores et multimédias, et au moment où l'enrichissement de l'offre télévision / Internet conduit à des réallocations de parts d'audience, le passage au numérique doit permettre à la radio de rester le média de la mobilité et du nomadisme. Dans cette perspective, la numérisation est donc bien une urgence et une responsabilité.

2 - Le numérique au service de la qualité et de l'enrichissement de l'offre

Améliorer la qualité technique

La numérisation de la radio permettra également d'améliorer considérablement le son et le confort d'écoute (réduction du bruit, meilleures bandes passantes, son multicanal...), non seulement pour les radios musicales mais également pour les programmes parlés. A l'instar du passage à la FM, cette amélioration significative de la qualité incitera fortement les auditeurs à basculer vers le numérique.

Offrir de nouveaux programmes

Les ressources générées par la numérisation serviront en outre à diffuser de nouveaux services et donc à enrichir l'offre de programmes. La numérisation permettra ainsi de répondre aux attentes d'un public de plus en plus demandeur de programmes thématiques, notamment dans le domaine de l'information au sens large. Afin d'éviter d'atomiser le média et donc de déstabiliser le marché, il conviendra cependant d'encadrer ce mouvement et d'assurer aux groupes déjà présents un nombre minimum de fréquences supplémentaires. A titre d'exemple, Nextradio envisage de décliner son offre radio en proposant des programmes tels que RMC 100% sport, RMC 100% Foot, RMC débats ou BFM Bourse.

Développer une nouvelle façon d'écouter la radio

En parallèle, le numérique pourra permettre de développer une nouvelle façon d'écouter la radio, grâce à l'interactivité et à la fourniture de données associées aux services sonores. Ces données pourront, par exemple, prendre la forme de questions d'auditeurs, de l'identité du journaliste ou de l'invité d'une émission, etc. Elles pourront également permettre à l'auditeur d'acheter un disque ou un livre en direct, voire de passer un ordre de bourse sur un titre dont il est question à l'antenne.

3 – Les préconisations technologiques de Nextradio

Les limites du DAB : pas de récepteurs miniaturisés

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs technologies coexistent, les unes toutes récentes, les autres plus anciennes, certaines utilisant les bandes de fréquences actuellement dévolues à la radio, d'autres de nouvelles zones du spectre. Différents scénarios de numérisation de la diffusion de la radio sont donc possibles qui ne sont pas nécessairement concurrents les uns des autres mais peuvent être complémentaires.

Les choix technologiques devront bien entendu tenir compte de critères techniques et économiques. C'est pourquoi la diffusion DAB apparaît aujourd'hui limitée, voire obsolète pour assurer le développement de la radio numérique en France. Si elle présente l'avantage d'être disponible tout de suite, elle est en effet très consommatrice de fréquences, serait lourde à déployer et n'est pas adaptée à la réception sur les postes miniaturisés. Or, la radio est bien avant tout le média de la mobilité et du nomadisme.

A moyen terme, utiliser le DVB-H, la technologie conçue pour la mobilité

Il importe donc d'opter pour des technologies qui permettent de conserver un leadership à la radio en termes de mobilité. C'est pourquoi Nextradio préconise de développer la norme de diffusion DVB-H. Elle est conçue pour la diffusion de services multimédias vers des terminaux mobiles de poche. Elle préfigure la radio de demain, en permettant l'interactivité et la fourniture de données associées.

En tout état de cause, il convient de permettre à la radio d'être présente sur l'ensemble des réseaux numériques. En parallèle de l'utilisation du DVB-H, il est donc nécessaire qu'une partie de la ressource disponible sur les multiplex de la TNT soit attribuée aux services de radio, notamment nationaux. Une telle mesure serait de nature à enrichir l'offre de TNT gratuite et donc à favoriser son initialisation.

Le DRM pour lancer rapidement la radio numérique auprès du grand public

A court terme, afin de garantir un lancement rapide de la radio numérique sur les autoradios notamment, c'est la norme DRM de numérisation de l'AM qui pourrait être déployée facilement et à un moindre coût. Le DRM a certes ses limites. La réception indoor n'est pas optimale et la diffusion en simulcast des programmes pose encore un certain nombre de problèmes techniques. Mais la France est le seul pays au monde avec 4 radios nationales qui émettent en AM ondes longues (Europe 1, RTL, RMC et France Inter). Ces radios pourraient donc, en se mobilisant, inciter fortement leurs auditeurs à adopter le numérique, en particulier dans leurs véhicules.

C'est pourquoi Nextradio souhaite qu'un groupe de travail sur le DRM associant ces quatre opérateurs, les constructeurs automobiles et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, soit mis en place rapidement.



REPONSES DE NEXTRADIO AU QUESTIONNAIRE DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

I. Bilan des expérimentations (aspects techniques, éditoriaux et économiques)

Question n° 1 - Diffusion en DAB. Quel bilan tirez-vous des différentes expérimentations de diffusion en DAB, à la norme Eureka 147 ?

Le DAB à la norme Eureka 147 a le mérite d'être immédiatement disponible. Il s'agit néanmoins d'une technologie ancienne, très consommatrice de fréquences et inadaptée à la réception sur les postes miniaturisés. Elle serait lourde à déployer dans la mesure où elle nécessiterait d'installer un nouveau réseau d'émetteurs. Elle ne semble donc pas adaptée au déploiement de la radio numérique en France.

Question n° 2 - Diffusion en DRM. Quel bilan tirez-vous des différentes expérimentations de diffusion en DRM, notamment en ce qui concerne la possibilité de diffuser en simulcast ?

Nextradio mène actuellement des expérimentations satisfaisantes de diffusion en DRM ondes longues sur l'émetteur de Roumoules et en DRM ondes courtes depuis Monaco. La possibilité d'émettre en simulcast, qui, à ce jour, conduit à une dégradation du signal analogique, doit encore être résolue.

Question n° 3 - Diffusion en DVB-T. Quel bilan tirez-vous des différentes expérimentations de diffusion en DVB-T ?

La diffusion en DVB-T, qui est satisfaisante en réception statique, a le mérite de pouvoir être déployée rapidement et à moindre coût dans la mesure où elle utilise, en totale compatibilité, le réseau de la télévision numérique terrestre.

Question n° 4 - Diffusion satellitaire. Quel bilan tirez-vous de l'expérimentation de diffusion par satellite intervenue en France ?

La diffusion par satellite permet de couvrir l'ensemble du territoire de manière homogène. Sur le plan technique, elle ne convient pas à la réception indoor. Sur le plan économique, elle s'inscrit nécessairement dans un schéma européen. Le satellite ne pourra donc être que le complément d'un autre moyen de diffusion.

Question n° 5 - Expériences étrangères. *Quelle appréciation portez-vous sur les expériences étrangères de diffusion de radios en mode numérique ? Certains points seraient-ils transposables ?*

Plusieurs pays ont choisi la norme DAB pour lancer la radio numérique, parmi lesquels le Royaume-Uni et l'Allemagne. En Grande-Bretagne notamment, la radio numérique couvre plus de 85% de la population nationale et le parc de récepteurs numériques s'élève à un million fin 2004.

Ce modèle n'est toutefois pas transposable en France. D'abord, le paysage radiophonique anglais étant beaucoup moins diversifié qu'en France, l'incitation vers le numérique y est d'autant plus forte. Ensuite, la norme DAB est limitée tant d'un point de vue technique qu'économique. Dix ans après son introduction en Grande-Bretagne, la radio numérique n'y est en effet toujours pas disponible sur les baladeurs. Le DAB est donc inadapté à la réception sur les postes miniaturisés. Il nécessiterait en outre d'installer un nouveau réseau d'émetteurs et serait donc très lourd à déployer.

II. Modèle économique et nouveaux usages liés au déploiement de la radio numérique

Question n° 6 - L'offre de programmes et de services en numérique. *Les études réalisées, notamment à l'étranger, montrent que l'une des clés du succès de la numérisation est liée à l'élargissement de l'offre. Cet enrichissement de l'offre peut prendre plusieurs formes : compléter la couverture des services existants, enrichir les services existants avec des données annexes, favoriser l'arrivée de nouveaux services et de nouveaux entrants. Lequel de ces objectifs d'enrichissement de l'offre vous semble le plus susceptible de répondre à l'attente d'un large public ? En particulier, quelle serait la répartition optimale entre numérisation des services existants et nouveaux services ?*

Avec plus de 6000 fréquences FM exploitées, contre 2000 au Royaume-Uni et 2500 en Allemagne, l'objectif de diversité du paysage radiophonique français est déjà largement atteint. Compte tenu de cette richesse, le passage à la numérisation de la diffusion de la radio doit d'abord permettre de remédier à la pénurie de fréquences analogiques pour les services existants.

Favoriser l'arrivée de nouveaux entrants se justifie donc moins en France qu'ailleurs, et d'autant moins si les services existants se mobilisent pour proposer de nouveaux produits. A titre d'exemple, pour répondre aux attentes d'un public de plus en plus demandeur de programmes thématiques, Nextradio envisage de proposer des services tels que RMC 100% sport, RMC 100% Foot, RMC débats ou BFM Bourse.

En tout état de cause, il conviendra de veiller à ce que l'élargissement de l'offre dans l'univers numérique ne vienne pas atomiser le média radio et donc déstabiliser le marché publicitaire. Par conséquent, il importera d'encadrer le mouvement et d'assurer aux groupes déjà présents un nombre minimum de fréquences supplémentaires.

Question n° 7 - Gratuité ou abonnement. *Le modèle économique de la radio est jusqu'à présent basé sur la gratuité pour l'auditeur. Avec l'arrivée des techniques numériques de nouveaux services payants sont-ils susceptibles d'apparaître ? Quels seraient les schémas possibles pour l'organisation de la distribution commerciale ? Des services de radio sans publicité pourraient-ils ainsi être proposés ?*

Nextradio considère que le modèle économique de la radio doit rester basé sur la gratuité pour l'auditeur. Le marché publicitaire, qui est déjà particulièrement dynamique en France, n'est toutefois pas extensible à l'infini. Il est donc envisageable, qu'avec l'arrivée des techniques numériques et en complément de l'offre gratuite, de nouveaux services payants de radio « à la carte » voient le jour.

Question n° 8 - Données associées et nouvelles fonctionnalités. *La numérisation de la distribution de la radio permet notamment de transmettre des données associées en plus du flux audio. Quels types de données pourraient venir enrichir les programmes de radio ? Les nouvelles fonctionnalités de la radio numérique (interactivité, capacité des récepteurs à permettre une écoute en différé de la radio) sont-elles susceptibles de générer des revenus annexes ? Ont-elles des effets sur l'écoute de la publicité ? Quels types de services mixtes de radiodiffusion et de services en lignes pourraient voir le jour ? Quelle pourrait être la contribution de ces nouveaux usages au chiffre d'affaires des services de radio présents en numérique ?*

La numérisation de la diffusion permettra de transmettre des données associées et d'offrir de nouvelles fonctionnalités en plus du flux audio. Il conviendra toutefois de veiller à préserver la nature du média radio. Ces données associées et/ou nouvelles fonctionnalités, qui pourront éventuellement générer des revenus complémentaires, viseront donc à soutenir et à enrichir le programme sonore.

Elles pourront, par exemple, préciser l'identité du journaliste ou des invités d'une émission, retransmettre des questions d'auditeurs ou des résultats de sondages. Elles pourront également permettre à l'auditeur d'acheter un disque ou un livre en direct, voire de passer un ordre de bourse sur un titre dont il est question à l'antenne.

Ces nouvelles fonctionnalités, qui seront pleinement exploitables avec l'utilisation de la norme DVB-H, ne seront toutefois pas disponibles avant une dizaine d'années. Dans cette attente, il convient de permettre aux opérateurs d'utiliser les possibilités offertes par le RDS, comme c'est d'ailleurs le cas à l'étranger.

III. Les normes et les bandes de fréquences

Question n° 9 - Question générale sur les normes. *Plusieurs technologies existent et sont susceptibles d'accueillir à court ou moyen terme des services de radio (une description des différentes technologies ayant à ce jour fait l'objet d'une normalisation est jointe en annexe à la présente consultation). Quelles normes vous semblent les mieux adaptées pour le déploiement de la radio numérique ? Pour quelles raisons ?*

La norme DVB-H est, à moyen terme, la mieux adaptée au déploiement de la radio numérique « moderne ». Elle est conçue pour la diffusion de services multimédias vers des terminaux mobiles de poche et permettra donc de conserver un leadership à la radio en termes de mobilité et de nomadisme. Un délai de deux à trois ans sera toutefois nécessaire pour rendre cette technologie opérationnelle.

A court terme, afin de garantir le développement rapide de la radio numérique et d'initialiser le marché, Nextradio préconise de numériser l'AM par le DRM. Il a certes ses limites (mauvaise réception indoor, diffusion en simulcast non résolue à ce jour, moindre intérêt pour les opérateurs ne disposant pas de fréquences AM...). La France bénéficie néanmoins d'une situation unique au monde, 4 radios nationales émettant d'ores et déjà en AM ondes longues (Europe 1, RTL, RMC et France Inter). Ces radios pourraient donc, en se mobilisant, inciter fortement leurs auditeurs à basculer vers le numérique.

Question n° 10 - Normes de compression audio. *La norme actuelle régissant le DAB utilise la norme de compression Euréka 147. Quelle norme, ou projet de norme, de compression considérez-vous comme plus apte à atteindre les objectifs de performance que vous vous fixez ? Quelles seraient les modalités réglementaires et industrielles de mise en oeuvre de la (ou des) normes que vous préconisez ?*

-

Question n° 11 - Débit utile. *Dans un but d'optimisation de la ressource, le débit attribué à chaque service devrait-il tenir compte du contenu du programme (musique classique, variété, information, etc) et du fait qu'il soit monophonique ou stéréophonique ? Quels débits préconiserez-vous selon les différents cas ?*

Chaque radio doit pouvoir occuper le même espace et bénéficier du même débit que ses concurrents, dans un souci d'équité entre opérateurs. Cependant, dans un but d'optimisation de la ressource, les radios parlées pourraient se satisfaire d'un débit moindre, dès lors qu'il peut être modifié si leurs programmes évoluent.

Question n° 12 - Diffusion terrestre en bande L. Avez-vous procédé à des études sur les coûts de diffusion d'un réseau terrestre en bande L et seriez-vous prêt à les communiquer pour :

- un réseau à couverture nationale,
- un réseau à couverture multiville,
- un réseau à couverture régionale,
- un réseau à couverture locale.

-

Question n° 13 - Ressource en bande III. Une ressource bande III vous semble-t-elle nécessaire, si oui de quelle capacité ? Avez-vous procédé à des études sur les coûts de diffusion d'un réseau terrestre en bande III et seriez-vous prêt à la communiquer ?

Au regard des expériences menées par notre diffuseur, TDF, une ressource bande III semble nécessaire. Cette ressource pourrait être utilisée pour procéder à des expérimentations techniques sur des dispositifs adaptés à la réception mobile, en particulier la norme de diffusion DVB-H.

Question n° 14 : Modes de réception. Est-ce que la radio numérique pourrait atteindre des zones que la radio actuelle en mode analogique n'atteint pas ?

Dans la mesure où la diffusion numérique utilise des puissances d'émission moins importantes que la diffusion en mode analogique, elle pourrait atteindre des zones que la radio actuelle n'atteint pas.

Question n° 15 - Norme DRM. La norme DRM a été développée pour une diffusion dans la bande des ondes décimétriques. Permet-elle à ce jour la diffusion d'un service en simulcast sur la fréquence qu'il occupe déjà en mode analogique ? Sinon, cet usage pourra-t-il devenir possible à terme, et à quelle échéance ? Pensez-vous que la norme DRM soit adaptable à d'autres bandes de fréquences, avec les conditions actuelles d'usage de ces bandes :

- en ondes hectométriques,
- en ondes kilométriques,
- autres bandes.

La possibilité de diffuser un service en simulcast qui, en l'état actuel des expérimentations conduit à une dégradation du signal analogique, doit encore être résolue. La norme DRM permet indifféremment de numériser les OL, OM et OC. Elle peut également convenir pour la numérisation partielle de la bande FM.

Question n° 16 : Quelle appréciation portez-vous sur l'intérêt des autres normes ou systèmes pour la diffusion de la radio numérique ?

-

IV. Scénarios de déploiement

A - Déploiement de la radio numérique sur les réseaux terrestres existants

Question n° 17 - Diffusion intégrale et simultanée en mode numérique des services autorisés en mode analogique. L'article 29-2 de la loi du 30 septembre 1986 permet la diffusion d'un signal numérique sur la fréquence analogique sans passer par l'appel aux candidatures. Compte tenu des résultats des expérimentations (voir question n°2) et de la disponibilité des normes, quel pourrait-être le calendrier de passage en numérique ? Faut-il imposer une date limite pour le démarrage de la diffusion en simulcast ?

Compte tenu des résultats des expérimentations en DRM, la numérisation de la bande AM pourrait intervenir rapidement. Afin de donner une impulsion forte au lancement de la radio numérique, il serait préférable que les opérateurs démarrent simultanément et donc de fixer une date limite pour le démarrage en simulcast.

Question n° 18 - Diffusion en plein canal. Certains acteurs souhaitent-ils démarrer directement par une diffusion numérique en plein canal ? Selon quel calendrier ? Avec quelle norme et quelles bandes de fréquences ?

Nextradio est prêt à démarrer, à titre expérimental, une diffusion en plein canal avec la norme DRM en Lorraine.

B - Déploiement de la radio numérique en DAB sur un réseau terrestre dédié

Question n° 19 - Lancement d'un appel aux candidatures. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel pourrait lancer un appel aux candidatures sur la bande L, qui est la seule bande immédiatement disponible au plan métropolitain, pour la diffusion en DAB de services de radio. Envisagez-vous de vous porter candidat pour un ou plusieurs services ?

Nextradio se portera candidat pour un ou plusieurs services si le CSA décide de lancer un appel aux candidatures pour la diffusion en DAB de services de radio.

Question n° 20 - Zones géographiques. Pour la détermination des zones géographiques concernées, le Conseil doit-il ouvrir un appel sur l'ensemble du territoire pour la diffusion de services nationaux ou lancer une procédure sur une ou plusieurs agglomérations ? Quel pourrait être l'objectif de couverture souhaitable (en pourcentage de la population ou en nombre de sites de diffusion, en indiquant le cas échéant les zones où il conviendrait de lancer un appel) ?

—

Question n° 21 - Ouverture de l'appel aux éditeurs de services ou aux distributeurs de services. *Compte tenu de la ressource disponible en bande L et des normes d'utilisation techniques retenues, considérez-vous que l'appel doit être ouvert aux éditeurs de services (article 29-1 II de la loi du 30 septembre 1986) ou aux distributeurs de services (article 29-1 III de la loi du 30 septembre 1986) ?*

Nextradio considère que l'appel doit être ouvert aux éditeurs de services.

Question n° 22 - Catégories de services. *L'appel doit-il être ouvert à l'ensemble des cinq catégories de services actuellement définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel ou être réservé à certaines d'entre-elles ? Convient-il pour la diffusion en mode numérique de définir de nouvelles catégories de services ? Si oui, lesquelles ?*

Dès lors que l'appel est national, il doit être réservé aux services nationaux. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pourrait, par la suite choisir de lancer des appels aux candidatures réservés aux services locaux et régionaux.

Le lancement de la diffusion en mode numérique devrait être l'occasion de prendre acte de l'évolution de l'offre radiophonique et donc de revoir la définition des catégories de services radiophoniques.

Quatre nouvelles catégories de radios privées pourraient être retenues :

- Les radios associatives (A)
- Les radios locales indépendantes (L)
- Les radios nationales musicales (M)
- Les radios nationales d'information et de programmes parlés (I)

Appartiendraient à cette dernière catégorie, les radios qui consacrent une proportion importante de leur temps d'antenne à l'information et aux programmes parlés, de l'ordre de 50%, par exemple.

Question n° 23 - Calendrier de l'appel. *Dans quel délai estimez-vous souhaitable que soit lancé un nouvel appel aux candidatures ? Estimez-vous préférable de lancer un appel sur l'ensemble des zones géographiques concernées ou de procéder à des appels par vagues successives ?*

Il serait préférable de procéder à des appels par vagues successives en commençant par les zones géographiques où l'offre est la moins riche.

C - Déploiement de la radio numérique sur un réseau mixte terrestre - satellitaire

Question n° 24 - Lancement d'un appel aux candidatures. *Le Conseil supérieur de l'audiovisuel pourrait lancer un appel aux candidatures en bande L pour la composante terrestre d'un réseau mixte terrestre - satellitaire. Envisagez-vous de participer à un tel appel soit en qualité de distributeur de services soit en qualité d'éditeur de services ?*

Si le CSA choisissait de lancer un appel aux candidatures en bande L pour la composante terrestre d'un réseau mixte terrestre-satellitaire, Nextradio y participerait en qualité d'éditeur de services.

Question n° 25 - Ouverture de l'appel aux éditeurs de services ou aux distributeurs de services. *Compte tenu de la ressource disponible en bande L et des normes d'utilisation techniques retenues, considérez-vous que l'appel doit être ouvert aux éditeurs de services (article 29-1 II de la loi du 30 septembre 1986) ou aux distributeurs de services (article 29-1 III de la loi du 30 septembre 1986) ?*

Nextradio considère que l'appel doit être ouvert aux éditeurs de services.

Question n° 26 - Zones géographiques concernées, description du réseau terrestre. *Pour assurer la continuité de la réception en zone urbaine, quelle doit être la consistance du réseau terrestre (nombre de sites envisagés) ?*

-

Question n° 27 - Composition de l'offre de services. *Combien de services pourraient être distribués sur un tel réseau ? Quel serait le partage de la ressource entre les services à destination des auditeurs français et les services à destination des auditeurs étrangers ? Au sein des services à destination du public français, quel pourrait être, selon vous, le partage de la ressource entre services payants et services gratuits, entre services exclusifs et services déjà présents sur d'autres réseaux ? Pour les services payants, le financement doit-il être exclusivement assuré par les revenus d'abonnement ou un accès la publicité est-il nécessaire ?*

-

D - Déploiement de la radio numérique sur des réseaux numériques non exclusivement dédiés à la radio

***Question n° 28 - La radio sur la TNT en DVBT.** La radio est déjà présente aux côtés de la télévision sur les réseaux câblés et le satellite. Estimez-vous souhaitable qu'une partie de la ressource disponible sur les multiplex de la TNT soit attribuée à des services de radio ? Selon vous, quelle procédure juridique vous semble la mieux adaptée ?*

Il est nécessaire qu'une partie de la ressource disponible sur les multiplex de la TNT soit attribuée à des services de radio, notamment nationaux. Cela permettrait d'ailleurs de favoriser l'initialisation de la TNT. Cette attribution doit avoir lieu sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

***Question n° 29 - La radio en DVB-H.** Envisagez-vous de procéder à des expérimentations de diffusion de services de radio en DVB-H ou de vous joindre à des expérimentations existantes ?*

Nextradio procède actuellement, avec TDF, à des expérimentations de diffusion en DVB-H, très prometteuses sur le plan technique. Le groupe participera aux expérimentations qui seront menées par Towercast.

E – Divers

***Question n° 29 -** Quels autres commentaires souhaiteriez-vous porter à la connaissance du Conseil supérieur de l'audiovisuel ?*

-